



DIRECTION GENERALE

N° 091 /APMF/DG/20.

Antananarivo, le 04 FEV 2020

NOTE DE SERVICE

Dans le cadre de l'action de prévention contre la propagation de l'épidémie de CORONAVIRUS, la procédure de réception des navires en provenance d'un port étranger dans les ports malagasy s'effectue strictement de la manière ci-après :

- 1- Dès l'arrivée du navire à la station de pilotage, seul le Médecin en charge de la santé à la frontière qui monte à bord pour évaluer la situation sanitaire des personnes à bord ;
- 2- Si le Médecin n'a pas constaté des cas suspect de maladie, il donne du feu vert au pilote de monter à bord pour faire entrée le navire ;
- 3- Si de suspicion ou de cas avéré est constaté(e), l'escale du navire est refusée suivi d'un ordre de refoulement afin ne pas mettre en danger les personnes travaillant au port.
- 4- Madagascar ne reçoit pas de navire dont une ou des personne(s) à bord est atteinte de cette épidémie.

Cette note vaut instruction permanente, jusqu'à nouvelle ordre. Une réunion avec la CCUOP se tiendra dès réception de la présente à titre de séance de sensibilisation et d'information de cette mesure.

Le Directeur Général de l'Agence Portuaire,
Maritime et Fluviale



RANDRIANANTENAINA Jean Edmond

AGENCE PORTUAIRE, MARITIME ET FLUVIALE

Immeuble APMF, route des hydrocarbures, Alarobia, Antananarivo, Madagascar - BP: 581
Téléphone fixe: +261 22 539 94/95 . +261 24 257 00 . GSM: + 261 32 11 257 00
Fax: +261 22 539 34 - Site web: <http://www.apmf.mg> - Courriel: apmf@apmf.mg
NIF 3000019063 - STAT 71102112005007378